

Avant-propos

Sandrine Agusta-Boularot

L'autel de marbre blanc qui fait l'objet de l'étude d'Élie Vinet intitulée *Narbonensium uotum et arae dedicatio* est certainement, avec la *lex de flamonio* (la loi du flamine) gravée sur plaque de bronze, la pièce la plus célèbre de la collection épigraphique de Narbonne, ancienne capitale de la province de Transalpine, qui devint la Gaule narbonnaise sous le règne d'Auguste.

Historiens et épigraphistes le dénomment aujourd'hui l'autel au *Numen Augusti*¹. Les deux inscriptions qu'il porte, sur ses faces antérieure et latérale droite, commémorent en effet la dédicace, entre 12 et 13 p.C., d'un autel à la Puissance divine (*Numen*) de l'empereur Auguste, à l'initiative de la plèbe de Narbonne (*plebs/pleps Narbonensium*).

La célébrité de ce témoignage vient de la richesse des informations fournies sur la mise en place d'un nouveau type de culte apparu avec le règne d'Auguste, le "culte impérial". Même si cette expression ne correspond à aucune réalité antique dont nous parleraient les sources textuelles, elle est couramment utilisée pour désigner les nouveaux cultes en l'honneur du Prince qui apparurent avec le changement de régime politique. Comme le souligne Suétone (*Aug.*, 52.1), Auguste, puis Tibère après lui, refusèrent, de leur vivant, toute forme de culte direct et ce, malgré les sollicitations reçues. Auguste n'accepta de marques de vénération que si son nom était subordonné à celui de *dea Roma*, ou si elles s'adressaient à ses "doubles", le *Genius* ou le *Numen Augusti*. Le culte de certaines "entités personnifiées" ou de "qualités divinisées", qui représentaient autant de formes indirectes de vénération (*Fortuna Redux*, *Pax*, *Providentia*), furent également mises en place.

Pour l'histoire religieuse, ces deux inscriptions sont d'un intérêt majeur et ne connaissent guère d'équivalent, à part l'autel de Salone (*CIL*, III, 1933). Elles nous apprennent aussi beaucoup sur la réception rapide et sur l'adoption, par les Italiens qui habitaient Narbonne, plus ancienne colonie romaine de la Gaule, de ces cultes mis en place à Rome quelques années plus tôt, et donc du rôle de

1 Une édition du texte, avec un ample commentaire, a été récemment proposée par Sylvia Estienne : Agusta-Boularot, S. et Courrier, C., dir. (2021) : *Inscriptions latines de Narbonnaise*, IX. *Narbonne*, vol. 1, (Gallia Suppl. 44, 9.1), Paris, 331-342, inscr. n° 28.

la capitale gauloise dans la diffusion des cultes officiels dans l'ensemble de la province.

L'autel fut trouvé au xvi^e siècle, près de la porte Royale du rempart dont l'édification commença avec François I^{er}, c'est-à-dire non loin de l'endroit où se dressait le *forum* il y a deux mille ans puisque le texte évoque clairement son emplacement originel : *ara in foro*, "autel situé sur le forum de la colonie". L'autel devait certainement se dresser devant le grand temple poliade dont des vestiges ont été identifiés dès la fin du xix^e siècle et que la tradition dénomme "Capitole" même si la divinité qui en était propriétaire demeure inconnue.

Ce vestige était exceptionnel : les antiquaires contemporains de sa mise au jour ne s'y trompèrent pas lorsqu'ils le copièrent, le recopièrent et le dessinèrent à l'envi, ce que fit aussi Élie Vinet. Mais c'est à lui seul que l'on doit cette première édition, si précise et intelligente, avec un commentaire, rigoureux et érudit, des inscriptions qu'il portait. L'épigraphiste que je suis a découvert, avec grande admiration, le travail de ce savant car on ne peut être qu'impressionné par la justesse de sa retranscription et l'ampleur de ses connaissances. Élie Vinet est incontestablement un grand savant de son époque aussi à l'aise dans l'édition des textes littéraires que dans les sources épigraphiques. Il méritait pleinement que l'on rappelle son rôle parmi les pionniers de la "science épigraphique" en France.

Sandrine Agusta-Boularot,
professeure des universités et directrice de la collection
des *Inscriptions latines de Narbonnaise* (CNRS Éd.).